CADCO - Actualité - céréales du 13 octobre 2015 (C21)

Lutte contre les adventices en escourgeon

Pour vous aider dans cette réflexion, vous trouverez ci-après les traitements automnaux recommandés en culture d'escourgeon (*source : LB septembre 2015, CRA-W / F. Henriet*).

Tableau 1 : Traitements automnaux recommandés en culture d'escourgeon.

Les substances actives sont renseignées en italique et les spécialités commerciales en MAJUSCULES.
Les spécialités commerciales ne sont pas indiquées lorsqu'il en existe plusieurs.

Légende : Optimum | Conseillé | Possible | Non conseillé

Développement de la culture :	Pré-émergence BBCH 00	1 feuille BBCH 11	2 feuilles BBCH 12	3 feuilles BBCH 13	Tallage BBCH 21
Cibles: graminées et dicotylées classiques					
chlortoluron	**3 - 3.25 L/ha**				**3 L/ha**
prosulfocarbe		**4 - 5 L/ha**			
isoproturon	**1.6 - 2 L/ha**				**2 - 3 L/ha**
Cibles: dicotylées					
isoxaben (AZ 500)		**0.15 L/ha**			
diflufenican		**0.375 L/ha**			
Cibles: graminées et dicotylées					
chlortoluron et AZ 500	**3 et 0.15 L/ha**				
chlortoluron et *pendimethaline* (STOMP)	**2 et 2 L/ha**				
prosulfocarbe et AZ 500		**4 - 5 et 0.15 L/ha**			
flufenacet + diflufenican			**0.6 L/ha**		
flufenacet + pendimethaline (= MALIBU)			**3 L/ha**		
isoproturon + diflufenican (= JAVELIN)					**2 - 3 L/ha**
+ *beflubutamide* (= HERBAFLEX)	**2 L/ha**				**2 L/ha**
et AZ 500					**2-3 et 0.15 L/ha**
et BACARA (surtout si risque de jouet du vent)					**2 et 1 L/ha**
Cibles: jouets du vent et dicotylées					
flurtamone+ diflufenican (= BACARA)		**1 L/ha**			
Cibles: graminées					
pinoxaden + safener (= AXIAL ou AXEO)				**0.9 L/ha**	
fenoxaprop + safener (= FOXTROT)				**1 L/ha**	

Jaunisse nanisante de l'orge (JNO) : début calme

Dates Date des observations 12 octobre 2015 ;

Réseau **16 parcelles** réparties dans les localités suivantes : Hainaut (Ath, Barbençon, Clermont, Fontaine-Valmont, Grosage, Quevaucamps), Brabant wallon (Jandrain, Nivelles), Liège (Crisnée, Fexhe-Slins, Loën, Pailhe), Namur (Corroy-le-château, Falaën, Flavion, Rhisnes)

Les premiers escourgeons sont au stade une à deux feuilles. De nos observations, il ressort que les populations de pucerons sont toujours nulles à très faibles (maximum 2 % de plantes occupées par au moins un puceron).

L'analyse des 128 collectes de pucerons réalisées dans les repousses et CIPAN nous indique que les amorces de jaunisse nanisante sont bien présentes car 11 % d'entre eux sont virulifères.

L'épidémie de jaunisse nanisante est actuellement sans risque, vu le peu de pucerons. La situation peut vite changer. Nos observations continuent.

Le prochain avertissement sera celui du mardi 20 octobre.

Coordination scientifique : Groupe « ravageurs », M. De Proft
Coordonnateur du CADCO : X. Bertel (081/62.56.85), visitez notre site : http://cadcoasbl.be

CADCO - Actualité - céréales du 13 octobre 2015 (C21)

Le prochain avertissement est prévu pour si nécessaire le 20 octobre.

Réalisés grâce au concours et au soutien : du SPW/DGARNE/Dir. de la Recherche et du Développement, d'Agrisemza asbl, du BWAQ asbl, du CARAH asbl, du CRA-W, des Comices wallons, du CORDER asbl, de la FWA, de la Province de Liège – Agriculture, de ULg - GxABT, de l'OPA qualité Ciney asbl, du POB, de Réquasud asbl. Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CADCO

Nouveaux engagements MAE et BIO pour la campagne 2016

Les exploitants qui désirent souscrire un nouvel engagement de 5 années démarrant au 1er janvier 2016 pour une mesure agro-environnementale (MAE) ou un nouvel engagement en mode de production agriculture biologique sont tenus d'en faire la demande via le formulaire de demande d'aides agro-environnementales ou à l'agriculture biologique **durant le mois d'octobre 2015**.

Le formulaire de demande d'aide et la notice explicative sont disponibles sur le portail de l'agriculture http://agriculture.wallonie.be/aides-MAE-BIO .

Des fiches détaillant les différentes mesures sont disponibles sur le site de Natagriwal. (http://www.natagriwal.be).

N'hésitez pas à diffuser cette information à tous les agriculteurs susceptibles d'être concernés.